



SAGES-FEMMES

Appel Unitaire à l'Action le 3 juin 2014

Rassemblement National devant le Ministère, à 13h.

La CGT a déposé un préavis spécifique pour les sages-femmes.

Les négociations salariales sont dans une impasse.

Le ministère dit être allé au bout de ce qu'il peut faire dans le climat économique contraint.

Pourtant l'évolution salariale des médecins des hôpitaux et des directeurs d'hôpitaux ne connaît pas la crise !

L'égalité salariale « femme homme » n'est pas au rendez-vous.

La comparaison avec les rémunérations des ingénieurs hospitaliers montre toujours une différence importante de considération de notre profession essentiellement féminine qui a le même niveau de qualification avec des responsabilités médico légales supplémentaires.

Le premier recours hospitalier passe par la création de structures internes de Physiologie.

Les sages-femmes doivent en être nommées responsables.

Le premier recours ne peut être réservé aux sages-femmes libérales !

La reconnaissance de notre profession médicale passe par des salaires décents et la garantie que nous sommes les professionnel-le-s de premier recours en obstétrique aussi à l'hôpital.

Les organisations syndicales appellent l'ensemble des sages-femmes salariées à cette journée d'action.

A ce stade, le rapport de forces est plus que nécessaire.

**MOBILISEZ-VOUS
PRENEZ LA PAROLE**

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 /57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.sante.cgt.fr/ • **e-mail** : sg@sante.cgt.fr / ufmict@sante.cgt.fr